

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Samantha Morrison	Numéro de permis 2022007	Date d'inspection Le 31 janvier 2023	
Nom de l'établissement Garderie Pomme de Reinette		Numéro de téléphone (506) 252-2155	
Adresse 1190 Bridge Street Bathurst NB E2A 1X5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
48(5) Si plus d'un enfant en bas âge nourri au biberon est bénéficiaire de services dans un établissement agréé, l'exploitant veille à ce que chaque biberon : a) porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant; b) ne soit utilisé que par l'enfant auquel il est destiné.	48(5)	07 févr. 2023	
Commentaires : Il n'avait pas d'étiquette portant le nom de l'enfant sur les 2 biberons dans le réfrigérateur.			

Commentaires généraux
<p>Visite à la garderie pour l'inspection annuelle. Le ratio est conforme lors de la visite. Le parc extérieur sera inspecté une fois la neige fondue.</p> <p>Observations: Les enfants dormaient lors de mon arrivée. Lorsqu'ils se sont réveillés, les enfants portant une couche ont eu un changement de couches et tous les enfants ont pris une collation.</p>

original signé par
Venessa Sullivan

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 février 2023

Date

original signé par
Samantha Morrison

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 février 2023

Date